

A.A.A.

Société par actions simplifiée au capital de 91 200 euros
Siège social : 21 rue de Rieux - 44000 NANTES
377 983 044 RCS NANTES

Déposé au Greffe
le 27 AOUT 2003
sous le N° 2306387
RCS N° 93 B 558

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE

L'an deux mille trois
Le 31 Juillet,
à 15 heures,

La soussignée, la société HOLDING THAUMOUX, représentée par Monsieur Hugues THAUMOUX, son Gérant, associée unique de la société A.A.A., au capital social de 91 200 euros divisé en 6 000 actions de 15,20 euros de nominal chacune, en présence de Monsieur Bernard ACHILLE, son Président, a pris les décisions suivantes :

- Constatation de la démission de Monsieur Bernard ACHILLE de ses fonctions de Président,
- Nomination d'un nouveau Président,
- Souscription d'un emprunt bancaire avec mise en gage d'un compte d'instrument financier constitué d'actions de la société.

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique constate la démission, par lettre en date de ce jour, de Monsieur Bernard ACHILLE de ses fonctions de Président et le remercie pour les services rendus à la société.

Cette démission prend effet à compter du 1^{er} août 2003 - 7 heures.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique nomme à compter du 1^{er} août 2003 - 7 heures, sans limitation de durée, en qualité de nouveau Président de la société :

⇒ **Monsieur Hugues THAUMOUX**

Né à NANTES (44), le 15 Juin 1966, de nationalité française,
Demeurant à Le Patis (44860) - PONT SAINT MARTIN.

Monsieur Hugues THAUMOUX accepte cette fonction et déclare n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination.

En sa qualité de Président, Monsieur Hugues THAUMOUX assumera, à compter du 1^{er} août 2003 sous sa responsabilité, la direction générale de la société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Dans ces limites, le Président pourra partiellement déléguer ces pouvoirs.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.



TROISIEME DECISION

L'Associée Unique, aux fins d'assurer le financement de l'acquisition du contrôle de la société A.A.A., décide de contracter un emprunt auprès du C.I.O, dont les caractéristiques et conditions d'obtention sont les suivantes :

PRET D'UN MONTANT DE 1 078 000 EUROS AUPRES DU C.I.O – Agence de Nantes Voltaire

OBJET : Financement de l'acquisition des titres de la société A.A.A. "LE WILTON'S CLUB"

MONTANT : 1 078 000 Euros

TAUX : 3,40 % (fixe)

DUREE : 84 mois

ECHEANCE : 14 439,11 euros/mois (hors assurance)

GARANTIES :

- ⇒ Affectation en gage d'un compte d'instrument financier où serait affectée la totalité des titres, soit 6 000 actions de la société A.A.A.,
- ⇒ Caution personnelle de Monsieur et Madame THAUMOUX à hauteur de la totalité du montant de l'emprunt,
- ⇒ Adhésion de Monsieur Hugues THAUMOUX à une assurance DIT.

L'Associée Unique, au vu des charges et conditions ci-dessus énoncées, décide d'affecter en nantissement au profit de l'établissement financier susvisé, la totalité des 6 000 actions composant le capital social de la société A.A.A.

QUATRIEME DECISION

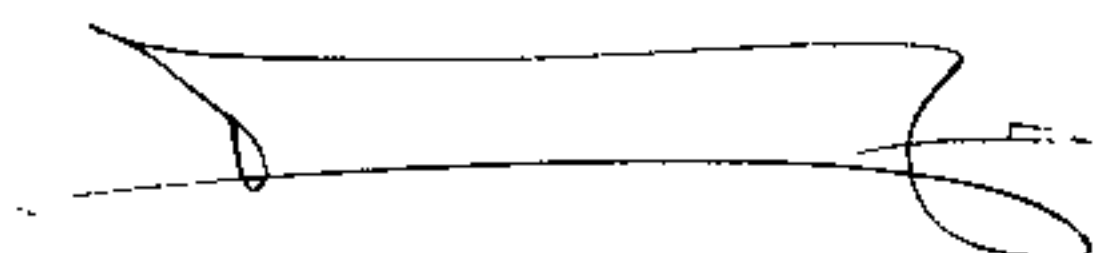
L'Associée Unique donne tous pouvoirs à Monsieur Hugues THAUMOUX à l'effet d'emprunter, signer tous actes et pièces, stipuler toutes charges et conditions, conférer toutes garanties, faire toutes déclarations, substituer et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée Unique.

La société HOLDING THAUMOUX

Représentée par Mr Hugues THAUMOUX



Monsieur Hugues THAUMOUX

"Bon pour acceptation des fonctions
de Président"

Bon pour acceptation des
fonctions de Président

